

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 DECEMBRE 2010**

Délibération
n° 2010.12.304

**Gestion de crédits
fonds social européen
2011 - 2013 en faveur
de l'insertion :
convention de
subvention globale**

LE NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **3 décembre 2010**

Secrétaire de séance : Laurent PESLERBE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DÉZIER, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, André LAMY, Bertrand MAGNANON, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Maryse ROUX, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Janine GUINANDIE à Laurent PESLERBE, Djillali MERIOUA à Rachid RAHMANI, Cyrille NICOLAS à Gérard DEZIER, Frédéric SARDIN à Maryse DUMEIX

Excusé(s) représenté(s) :

Maurice FOUGERE par Maryse ROUX

Excusé(s) :

Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Sébastien GOURET, Nadine GUILLET, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, Dominique LASNIER, Véronique MAUSSET, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT

POLITIQUES SOLIDAIRES / POLITIQUES SOLIDAIRES	Rapporteur : Monsieur DAURE
--	------------------------------------

GESTION DE CREDITS FONDS SOCIAL EUROPEEN 2011 - 2013 EN FAVEUR DE L'INSERTION : CONVENTION DE SUBVENTION GLOBALE

Dans le cadre de la programmation des fonds européens pour la période 2010 - 2013, le GrandAngoulême sollicite, en tant qu'organisme intermédiaire (OI), la gestion de fonds sociaux européens (FSE) relatifs au financement des actions du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE). La convention de subvention globale pour la période 2008-2010. arrivant à son terme le 31 décembre 2010, il convient de demander son renouvellement .

Suite à la réunion d'un groupe de travail « insertion », les éléments de cadrage financier du dispositif proposés sont les suivants :

- une demande de renouvellement de la subvention FSE au même niveau que sur la période précédente soit **1.002.000 €** (crédits d'intervention) et **42.000 €** (crédits d'assistance technique) ,
- l'engagement de l'agglomération de mobiliser **918.000 €** de financements propres en contre partie (subvention versées à des structures d'insertion du territoire ou financement de prestations marchés et valorisation de dépenses de fonctionnement de la collectivité(salaire, informatique...)) ;
- la valorisation de financements de l'Etat, du département de la Charente, de communes ...à hauteur de **126.000 €**.

Dans ce cadre, les actions qui seront mises en oeuvre devront contribuer à la réalisation des objectifs du protocole PLIE en vigueur sur la même période et respecter les orientations inscrites dans le Programme Opérationnel Français (axe 3 mesure 31 sous mesure 312).

Vu le projet d'avenant n°4 au protocole d'accord du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi,

Vu l'avis favorable de la commission des politiques solidaires du 10 novembre 2010,

Je vous propose :

D'APPROUVER le dossier de demande de renouvellement de la convention de subvention globale Fonds social européen (FSE) ainsi que le plan de financement prévisionnel.

D'AUTORISER Monsieur le Président à engager la collectivité dans la mise en oeuvre d'une subvention globale et à solliciter la dite subvention globale auprès des services de l'Etat.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention de subvention globale et les avenants à intervenir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
20 décembre 2010	20 décembre 2010